

©Shutterstock

NOTE DE SYNTHÈSE

BUDGET PRIMITIF 2018

SDEDA

Cité administrative des Vassoules
22 rue Grégoire Pierre Herluison - CS 93047
10012 TROYES CEDEX

☎ 03 25 83 26 28
📠 03 25 83 23 94
✉ contact@sdeda.fr



SOMMAIRE

I. CADRE DU DÉBAT	3
II. DONNÉES GÉNÉRALES	3
A. <i>Évolution de la TGAP</i>	3
B. <i>TVA applicable sur les déchets ménagers</i>	4
III. RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	4
A. <i>DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>	4
B. <i>DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT</i>	4
IV. RECETTES DU SDEDA	5
V. ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE	5
VI. PRINCIPAUX RATIOS	6
VII. EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ ET CHARGES DE PERSONNEL	6
A. <i>PRINCIPAUX ELEMENTS DE REMUNERATION</i>	6
B. <i>DETAILS DES HEURES SUPPLEMENTAIRES</i>	6
C. <i>LES AVANTAGES EN NATURE</i>	7
D. <i>STRUCTURE DES EFFECTIFS</i>	7
E. <i>ÉGALITE HOMMES-FEMMES</i>	8
F. <i>ORIENTATIONS 2018</i>	9
VIII. CONCLUSION	9

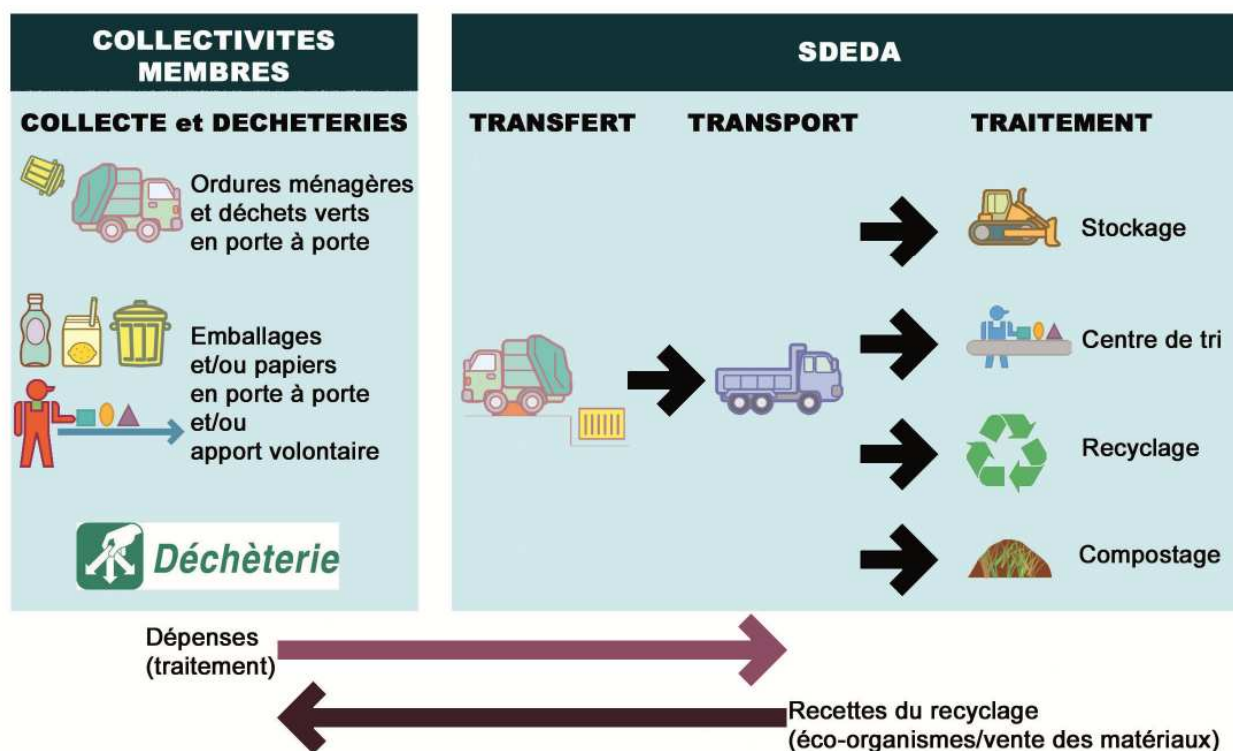
I. CADRE DU DÉBAT

Conformément aux dispositions prévues par la Loi NOTRe du 07 Août 2015 relative à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles se doit d'être jointe au compte administratif.

II. DONNÉES GÉNÉRALES

Les compétences statutaires exercées sont les suivantes :

- ✓ Traitement des déchets ménagers livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement (ordures ménagères et emballages ménagers recyclables) ;
- ✓ **Traitement des déchets issus d'un refus de tri** livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement ;
- ✓ **Traitement de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM)** et des Déchets Verts issus d'une collecte en porte à porte ;
- ✓ **Transport** : à partir du moment où il y a rupture de charge, qui correspond aux centres de transfert définis par le SDEDA ;
- ✓ **Transport des refus de tri** jusqu'aux installations de valorisation et d'enfouissement ou centres de transfert définis par le SDEDA ;
- ✓ **Tri** : des déchets valorisables issus d'une collecte sélective en porte à porte ou apport volontaire faisant l'objet d'un contrat avec une société agréée.



A. Évolution de la TGAP

Le site de **Saint-Aubin** est une Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND) autorisée avec valorisation du biogaz, soit une TGAP de 24 € HT/t 1^{er} janvier 2018.

Le site de **Montreuil-sur-Barse** est une ISDND autorisée avec valorisation du biogaz et fonctionnement en **mode « bioréacteur »**, soit une TGAP de 16 € HT/t au 1^{er} janvier 2018.

Le site de **Chaumont** est un centre de valorisation énergétique, soit une TGAP de 3,01 € HT/t au 1^{er} janvier 2018.

B. TVA applicable sur les déchets ménagers

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le taux de TVA applicable est de **10 %**.

III. RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

A. DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le projet de Budget Primitif 2018 du SDEDA arrêté en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section d'investissement : 232 631,65 € dont 27 550,00 € de restes à réaliser
- Section de fonctionnement : 16 462 083,37 €

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
002	Résultat de fonctionnement reporté		1 854 167,73 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	125 291,10 €	
011	Charges à caractère général	11 248 262,27 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	451 100,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	4 503 600,00 €	
66	Charges financières	5 000,00 €	
67	Charges exceptionnelles	96 080,00 €	
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	32 750,00 €	691,10 €
013	Atténuations de charges		14 200,00 €
70	Dotations, subventions et participations		70 080,00 €
74	Dotations, subventions et participations		10 388 888,00 €
75	Autres produits de gestion courante		4 130 000,00 €
77	Produits exceptionnels		4 056,54 €
	TOTAL	16 462 083,37 €	16 462 083,37 €

B. DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses		Recettes
		Propositions nouvelles	RAR n-1	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	47 040,55 €		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			74 590,55 €
13	Subventions d'investissement			0,00 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €		
021	Virement de la section de fonctionnement			125 291,10 €

040	Opération d'ordre de transferts entre sections	691,10 €		32 750,00 €
20	Immobilisations incorporelles	132 950,00 €	17 100,00€	
21	Immobilisations corporelles	24 400,00 €	10 450,00€	
	TOTAL	205 081,65 €	27 550,00€	232 631,65 €
		232 631,65 €		

IV. RECETTES DU SDEDA

- Maintien pour la 14^{ème} année consécutive la cotisation des adhérents à 1 €/habitant (depuis 2005). Population Aube = 316 888 habitants (Insee 2015).
- Reprise de la totalité du résultat reporté (y compris le résultat comptable 2017) de 1 854 167,73 € (tenant compte des reports de crédits pour un montant de 27 550 €).
- Eco-Organismes : le passage au barème F avec CITEO pour les emballages a plusieurs conséquences sur les modalités de versement des acomptes et leurs montants de CITEO au SDEDA.

CITEO ne versera dans le cadre de ce nouveau barème en 2018 que 2 acomptes, 50 % en juin et 30 % en novembre, au lieu de 4 acomptes trimestriels de 20 % chacun.

Par dérogation le SDEDA conserve le versement de 4 acomptes trimestriels par CITEO.

L'impact le plus important est sur le montant servant de base au versement de ces acomptes de CITEO au SDEDA. L'application de **ce barème F fait chuter les soutiens de CITEO de plus de 25 %**. Un mécanisme de compensation financière conditionnée à l'atteinte de 3 critères maintient ce niveau de soutien. Le montant total « garanti » de soutien qui sert de référence est le montant perçu en 2016 (2 740 000 €).

Pour 2018, les acomptes versés par CITEO au SDEDA seront calculés sur l'application du barème F, soit 1 600 000 € d'acomptes au lieu de 2 000 000 €, le solde du barème F ainsi que la compensation sera versée en 2019.

- Un nouveau **marché de reprise des matériaux** a pris effet **au 1er janvier 2018** dans le cadre d'un groupement de commandes avec les **syndicats départementaux des Ardennes et de la Haute-Marne**. La consultation pour des contrats de reprise des matériaux d'emballages ménagers **option Fédération**, ont été signés avec 3 repreneurs. Le montant des recettes attendues de vente des matériaux est de 1 700 000 € HT.

V. ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

- Le SDEDA n'a contracté aucun emprunt.
- Une ligne de trésorerie de 750 000 € a été signée avec le Crédit Mutuel pour une durée d'1 an.

VI. PRINCIPAUX RATIOS

	Informations financières	
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	51.45
2	Produit des impositions directes / population	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	46.10
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.50
5	Encours de dette / population	0
6	DGF / population	0
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0.03
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	1.12
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.01
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	0

VII. EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ ET CHARGES DE PERSONNEL

NB : les dépenses du budget primitif 2018 sont calculées sur la base de salaires « hors absences ».

A. PRINCIPAUX ELEMENTS DE REMUNERATION

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
Traitements et charges salariales (compte 64111)	191 818,34 €	187 391,07 €	193 050,83 €	195 179,68 €	218 000 €
NBI et SFT (compte 64112)	2 268,83 €	2 163,91 €	2 301,70 €	2 149,69 €	2 500 €
Primes et Heures supplémentaires (compte 64118)	53 809,66 €	62 254,22 €	62 970,71 €	57 788,00 €	80 000 €

B. DETAILS DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

	2014	2015	2016	2017	Prévues 2018
Nombre d'heures	236,50 h	130,25 h	173,50 h	96,50 h	130 h
Montant IHTS	3 388,22 €	2 232,56 €	2 868,85 €	1 734,64 €	2 500 €

La majorité des heures supplémentaires sont versées aux ambassadeurs du tri dans le cadre des événementiels effectués le weekend.

C. LES AVANTAGES EN NATURE

Les agents du SDEDA ne bénéficient pas d'avantages en nature.

En revanche, ils bénéficient **d'avantages sociaux** tels que :

- ✓ les chèques-déjeuners (16 chèques-déjeuner par mois, avec déduction de 1 par jour d'arrêt maladie ou d'absence autorisée dans la limite de 16 par mois) ;
- ✓ une participation de 5 € brut pour une complémentaire santé à la MNT ;
- ✓ une participation de 5 € brut pour une assurance « maintien de salaire » à la MNT ;
- ✓ l'accès au Comité National d'Action Social (CNAS).

Les agents disposent de trois véhicules de service (1 pour le pôle technique ; 2 pour le pôle communication).

D. STRUCTURE DES EFFECTIFS

1. Tableau des effectifs

Filière	Grades	Nombre d'emplois au 31/12/17
Administrative	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1
	Rédacteur (à supprimer en 2018)	1
	Adjoint administratif	2
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	3
	Adjoint d'animation	1
Technique	Ingénieur principal	1
	Ingénieur (1 à supprimer en 2018)	2
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1

2. Évolution des emplois permanents

	Catégorie			Total
	A	B	C	
Au 31/12/2014	2	1	7	10
Au 31/12/2015	2	1	7	10
Au 31/12/2016	2	1	7	10
Au 31/12/2017	2	1	7	10
Prévu au 31/12/2018	2	1	7	10

3. Départs et arrivés

	Arrivées					Départs				
	2014	2015	2016	2017	Prévu 2018	2014	2015	2016	2017	Prévu 2018
Fonctionnaires	1 (mutation)	0	0	1 (mutation)	0	0	0	0	1 (détachement FPE)	0

4. Âge des agents (au 31/12/17)

	Moyenne d'âge
Global	42 ans
Hommes	41 ans
Femmes	43 ans

5. Temps de travail

Le temps de travail au SDEDA est de **35 heures hebdomadaires** (39 heures effectives + 23 jours d'RTT pour un agent à temps plein).

E. ÉGALITE HOMMES-FEMMES

Depuis le 1^{er} janvier 2016 et conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les assemblées délibérantes doivent examiner, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur « la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (décret du 28 juin 2015).

1. Répartition des effectifs par catégorie hiérarchique (au 31/12/2017)

	Catégorie			Total
	A	B	C	
Hommes	1	0	3	4
Femmes	1	1	4	6

2. Répartition des effectifs selon la filière (au 31/12/2017)

Filière	Hommes	Femmes	Total
Administrative	0	3	3
Animation	2	2	4
Technique	2	1	3

3. Répartition des emplois à temps plein et à temps partiel (au 31/12/2017)

	Temps plein	Temps partiel 80%	Temps partiel 90%
Hommes	4	0	0
Femmes	4	1	1

F. ORIENTATIONS 2018

1. RIFSEEP

Le SDEDA a **mis en place au 1^{er} janvier 2017** le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

L'application du RIFSEEP au cadre d'emploi des ingénieurs a été reportée au 01/01/18. Les agents de ce cadre d'emploi continuent donc de percevoir la Prime de Service et de Rendement (PSR) et l'Indemnité Spécifique de Service (ISS). **À la date de conception de ce document, le décret d'application n'est pas paru.** Quoi qu'il en soit, le montant des anciennes primes des agents concernés sera basculé en IFSE.

→ **pas d'impact budgétaire**

2. PPCR

Le SDEDA a **mis en œuvre la réforme du parcours professionnel des carrières et des rémunérations au 01 janvier 2017.**

Les modalités du PPCR applicables au 1^{er} janvier 2018 ont été reportées au 1^{er} janvier 2019. Il n'y a aura donc pas de reclassement cette année.

→ **pas d'impact budgétaire**

3. Revalorisation du point

Après 2 augmentations de 0,6 % chacune au 1^{er} juillet 2016 et au 1^{er} février 2017, le point d'indice est gelé en 2018.

→ **pas d'impact budgétaire**

4. Cotisations patronales

Le taux de cotisation de la CSG augmente de 1,8%.

Le SDEDA doit compenser la hausse de la CSG de tous les agents titulaires.

En contrepartie, la cotisation patronale de maladie passe de 11,50 % à 9,88 %.

D'après les 1^{ers} calculs effectués, cette contrepartie ne compensera pas intégralement le versement de l'indemnité compensatrice de CSG.

La cotisation additionnelle au centre de gestion passe de 0,6 à 0,75 %.

→ **léger impact budgétaire négatif**

5. Jour de carence

Un jour de carence sera appliqué sur le traitement indiciaire et le régime indemnitaire à chaque nouvel arrêt maladie.

→ **léger impact budgétaire positif**

VIII. CONCLUSION

Le projet de Budget Primitif 2018 reprend les éléments et les orientations qui ont été définis dans le rapport d'Orientations Budgétaires 2018 présenté lors de la séance du Comité syndical du 13 février 2018 :

Continuité et rigueur :

- ✓ maîtrise des dépenses de fonctionnement et maintien pour la 14^{ème} année consécutive de la cotisation annuelle de ses adhérents) ;
- ✓ maîtrise de la masse salariale (effectif constant depuis des années) ;
- ✓ recherche de l'optimisation des recettes avec un nouveau contrat de vente des matériaux ;
- ✓ aucun endettement.

Stratégie dynamique et responsable :

- ✓ Une anticipation de la fermeture programmée des sites de stockage avec la création d'une Unité de Valorisation Energétique ;
- ✓ Une démarche de généralisation de l'extension des consignes de tri à tous les plastiques ;
- ✓ La négociation avec CITEO pour les contrats d'objectif et le Barème F notamment ;
- ✓ La mise en place d'un Schéma de Prévention ;
- ✓ De nombreuses actions de communication avec le pôle « communication ».